



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

SNU en Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 4280

Texte de la question

M. Nicolas Metzdorf appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel sur la nécessité de renforcer le service national universel en outre-mer et notamment en Nouvelle-Calédonie. « Le soleil ne se couche jamais sur la République », la France est une grande nation qui rayonne sur le monde grâce à son histoire et ses territoires. L'amour de la France doit être partout et ses valeurs portées par tous ses fils. C'est pourquoi la mise en place du SNU en outre-mer s'avère plus que nécessaire et la Nouvelle-Calédonie semble être le territoire le plus adapté. En effet l'amour de l'uniforme que portent les Calédoniens ainsi que leur sens du devoir et la jeunesse du pays permettent de s'assurer le succès de l'installation du SNU sur l'archipel. Ainsi, il lui demande si elle peut confirmer que la Nouvelle-Calédonie bénéficiera rapidement des missions du service national universel.

Texte de la réponse

Les territoires d'outre-mer sont pleinement associés à la mise en œuvre du SNU depuis sa préfiguration en 2019. La Guyane a ainsi organisé un séjour de cohésion en juin 2019 et la Nouvelle-Calédonie l'a fait à l'automne 2020. Depuis 2021, des séjours de cohésion sont organisés chaque année dans chacun des départements d'outre-mer (DOM). En 2023, certaines mobilités (de jeunes volontaires et d'encadrants) seront expérimentées entre la métropole et certains DOM. Les services du ministère se tiennent au plus près des territoires d'outre-mer, avec lesquels ils entretiennent des échanges fréquents et fructueux. Les modalités de mise en œuvre des différentes phases du SNU s'appuient ainsi sur les réalités de ces territoires, qui ont chacun leurs spécificités (infrastructures, climat, culture, organisation des services de l'État, répartition des compétences avec les représentants territoriaux, circulation en dehors du territoire, notamment). Par ailleurs, la proximité géographique de certains d'entre eux est aussi bien identifiée. C'est ainsi que les services mènent des actions spécifiques en direction des départements français des Amériques, de l'archipel des Mascareignes et du Pacifique. Concernant le Pacifique, Wallis et Futuna n'est pas encore en mesure d'ouvrir son propre centre de séjour et la Polynésie française, qui a organisé un séjour de cohésion en juillet 2022, entre en période de renouvellement des représentants territoriaux. Les deux territoires ont néanmoins insisté sur l'intérêt de faire vivre un séjour en 2023 à leurs volontaires et ont sollicité d'être accueillis en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie a proposé et obtenu d'organiser un séjour pour ses jeunes au cours des prochaines grandes vacances. Il convient dès lors d'étudier avec les trois représentations de l'État comment associer les jeunes wallisiens et polynésiens à ce séjour. Des échanges ont eu lieu avec les services concernés et les conditions d'organisation d'un séjour de cohésion en Nouvelle-Calédonie seront prochainement arrêtées.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Metzdorf](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4280

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Jeunesse et service national universel

Ministère attributaire : Jeunesse et service national universel

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6362

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2446